

Règlement du concours de dessin

POURQUOI UN CONCOURS DE DESSIN ?

Avignon, ville d'artistes : du tout premier habitant faisant une stèle en 3500 ans avant J.C jusqu'à l'art abstrait géométriques de Victor Vasarely.

Dans le respect des volontés d'Esprit Calvet, « *Décerner un prix de cent livres, de deux en deux ans, à l'un de nos jeunes gens, âgé de moins de vingt quatre ans, qui aura fait le meilleur dessin ...* » la Fondation Calvet lance le concours 2024.

Exprimez-vous à travers un dessin et peut-être qu'un jour vous serez connu et reconnu comme l'a été parmi tant d'autres le peintre Pierre Grivolos, gagnant du Concours de la Fondation Calvet en 1843, ce prix lui permit de poursuivre ses études à Paris puis de revenir à Avignon pour fonder une Ecole Supérieure d'Arts qui a accueilli Brun, Chabaud...

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les jeunes qui résident ou étudient à Avignon ou dans le Grand Avignon ayant entre 11 et 24 ans au 1^{er} novembre 2023, date d'ouverture du concours.

L'ŒUVRE A PRESENTER

Le thème pour 2024 :

« Les Héros et les Héroïnes imaginaires »

Le dessin doit être au format « Raisin (65 x 50) », souple et de qualité supérieure (jusqu'à 380 grammes) réalisé avec la technique de votre choix. Il ne peut pas être au format numérique. Une feuille sera mise à disposition des candidats à la Fondation Calvet.

Laissez parler votre imagination et votre talent !





OÙ DEPOSER VOTRE ŒUVRE ?

Déposez votre dessin à la Fondation Calvet, au 63 rue Joseph Vernet, 3^{ème} étage, 84000, Avignon avant le 31 mai 2024 à 17h00 dernier délai.

Au dos doivent apparaître vos nom, prénom, adresse, mail et numéro de téléphone. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter une note de présentation.

LE JURY

Le jury est composé de :

-  Membres du Conseil d'Administration de la Fondation Calvet
-  Le Directeur de l'ESAA
-  Deux professeurs d'arts graphiques de l'ESAA
-  Un ou des galeristes

✚ Un ancien lauréat pourrait être associé au jury

L'ensemble des dessins seront exposés lors de la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle les « trois artistes en devenir » retenus par le jury seront récompensés.

La Fondation Calvet se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants.

LES PRIX

Collégiens de 11 ans à 15 ans	300 €
Lycéens de 16 à 18 ans	600 €
Etudiants	1 200 €

Ils seront versés uniquement au gagnant ou à son tuteur légal exclusivement par virement bancaire.

Seuls les dessins lauréats seront conservés par la Fondation Calvet pour abonder une collection qui pourra faire l'objet d'une rétrospective.

Règlementation protection des données – droit de reproduction

Les données récoltées seront traitées dans le cadre du RGPD (disponibles sur le site Internet de la Fondation : www.fondation-calvet.org)

Pour le bon déroulé du concours, la Fondation Calvet peut annuler les candidatures de personnes ayant un comportement ou un dessin inapproprié ou ne suivant pas le règlement et/ou les lois françaises, aucun visage ne doit être identifiable, les décisions du jury ne peuvent pas être contestées, un gagnant d'un précédent concours ne peut participer à nouveau.

Les dessins peuvent être publiés sur le site, les réseaux sociaux et sur tous supports de communication de la Fondation Calvet. En déposant le dessin, il sera demandé de signer un contrat de cession de droit d'auteur au profit de la Fondation Calvet.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement (cocher la case)

Nom et signature du candidat

Signature du parent ou tuteur légal